

LES DOCUMENTS DE RECHERCHE DE LA FONDATION
CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE

Enquête sur les finances des étudiants

Résultats de base

Millennium
Scholarships



Les bourses
du millénaire

Canada Millennium Scholarship Foundation
Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

1000 Sherbrooke West / Ouest
Bureau 800
Montréal, QC
H3A 3R2

Tél: 1 877 786 3999 (Toll Free / Sans frais)
Fax / Téléc: 514 985 5987

E-mail: boursesmillenaire@bm-ms.org
Courriel: millennium.foundation@bm-ms.org
www.millenniumscholarships.ca / www.boursesmillenaire.ca

CONTEXTE

Les Associés de recherche EKOS mènent une étude inédite d'envergure nationale sur les finances des étudiants du niveau postsecondaire. L'enquête vise à comptabiliser mensuellement les dépenses et les revenus des étudiants afin de dresser un portrait des conditions financières des étudiants canadiens et d'évaluer l'adéquation du financement qu'il leur est offert. Cette Enquête sur les finances des étudiants, conduite sur Internet, fournira pour la première fois des données précises et quantifiables sur des sujets comme l'incidence et le niveau de l'aide accordée par les parents de même que sur le niveau d'endettement attribuable aux soldes impayés des prêts bancaires, marges de crédit et comptes de cartes de crédit. Cette étude collectera également des renseignements à jour sur les revenus des étudiants et sur les dépenses qu'ils doivent assumer.

Dans le cadre de l'enquête, un échantillon constant de 1 524 étudiants du niveau postsecondaire de toutes les régions du pays répondent une fois par mois à un questionnaire très court sur Internet ou par téléphone. Pour participer à l'étude, les étudiants ont dû remplir un premier questionnaire de référence plus long. Cette première étape nous a permis de dresser un profil et de compiler des données chronologiques quant à la situation des étudiants sur le plan scolaire et financier. Les résultats qui sont présentés ici proviennent de cette première étape de référence de l'enquête. Les participants feront également, tout au long de l'année scolaire, un compte rendu mensuel de leurs revenus et dépenses du mois précédent, et ce, jusqu'à la fin de mai 2002.

On trouvera dans les lignes qui suivent des constatations portant sur quelques thèmes choisis. Notons au passage qu'il s'agit de résultats préliminaires, qui n'ont pas encore été enrichis par les enquêtes de suivi de l'automne, ni épurés des observations aberrantes qui auraient pu se glisser dans l'ensemble des données. Par contre, ces données ont été pondérées pour tenir compte des caractéristiques démographiques des étudiants du niveau postsecondaire selon la province et le sexe. De tels résultats offrent une précision de $\pm 2,5$ points de pourcentage 19 fois sur 20.

L'étude est une commande de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire - un organisme privé sans but lucratif, dont le mandat principal consiste à gérer un fonds de dotation de 2,5 milliards de dollars confié par le gouvernement du Canada pour l'octroi de bourses aux étudiants dans le but d'améliorer l'accès aux études au pays. L'étude s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche général mis sur pied par la Fondation afin d'évaluer le soutien apporté par les programmes d'aide financière aux étudiants et de trouver des façons d'accroître l'accès aux études postsecondaires.

Voici un aperçu général des résultats obtenus :

- Pratiquement tous les aspects de la situation financière des étudiants sont liés à l'âge. Alors que le niveau d'aide que les étudiants reçoivent de leurs parents diminue avec l'âge, leur niveau d'endettement de toutes sources augmente, ce qui suggère que la demande est en croissance constante alors que les ressources disponibles se font plus rares. Même si les revenus d'un emploi d'été augmentent également avec l'âge, on constate qu'une proportion importante des étudiants âgés ne déclarent aucun revenu pour cette période.

- Bien que l'aide des parents soit étroitement liée à l'âge, elle ne cesse pas subitement au seuil critique de 22 ans. Certains étudiants de moins de 22 ans ne bénéficient pas d'une aide de leurs parents, tandis que d'autres âgés de 22 ans ou plus en reçoivent. Ces observations ont des implications directes pour les programmes d'aide financière aux études, qui sont actuellement fondés, pour une bonne part, sur l'hypothèse que tous les parents soutiennent financièrement leurs enfants pendant quatre ans après la fin de l'école secondaire.
- Bien qu'il soit possible que les étudiants disposent d'un revenu d'emploi pendant leurs sessions d'études, on suppose généralement que les mois d'été sont la période la plus propice pour gagner de l'argent qui servira à payer les dépenses encourues pendant l'année scolaire. Or, un peu plus d'un étudiant sur dix (et un sur cinq chez les étudiants de plus de 25 ans) ne déclare absolument aucun revenu d'emploi pour l'été. En outre, le niveau des gains réalisés est étonnamment bas, soit une médiane de 3 200\$ et une moyenne de 3 500\$. Compte tenu de la hausse du coût de la vie, des droits de scolarité, des dépenses pour l'achat des manuels et les autres nécessités, on arrive mal à imaginer comment les étudiants peuvent subsister avec ce niveau de revenu sans avoir recours à une aide substantielle ou sans s'endetter lourdement.
- Dans ce contexte, il n'est pas surprenant de constater qu'en réalité, les étudiants assument d'importantes dettes provenant de sources privées. La plupart des étudiants détiennent au moins une, sinon deux ou trois cartes de crédit. Des prêts personnels et des marges de crédit dont le solde se chiffre dans les milliers de dollars ne sont pas rares. De plus, pour de nombreux étudiants, si la dette provenant d'une source s'accroît, augmente aussi l'endettement provenant d'autres sources. Même s'il s'agit ici d'une source de fonds coûteuse parce que tributaire des taux d'intérêt commerciaux, compte tenu des autres revenus disponibles, il semble que la plupart des étudiants n'ont pas vraiment d'autre choix.

SOUTIEN ACCORDÉ PAR LES PARENTS

- On a demandé aux étudiants participant à l'enquête s'ils recevaient ou non un soutien financier de la part de leurs parents pour l'année scolaire en cours. Un peu moins de la moitié des étudiants (46%) ont déclaré qu'ils recevront une aide financière de leurs parents ou d'un autre membre de leur famille. Cette réponse est étroitement reliée à l'âge, puisque 64% des étudiants de moins de 20 ans reçoivent une aide de cette nature, tandis que cette proportion n'est plus que d'un étudiant sur cinq chez les plus de 25 ans.
- De point de vue de la politique gouvernementale, il est intéressant de noter qu'une portion, allant de la moitié au tiers, des étudiants de 22 ans ou moins ne reçoivent pas d'aide de leurs parents et qu'un tiers des étudiants de plus de 22 ans bénéficient d'un tel soutien. Or, en fait, les programmes canadiens d'aide financière aux études supposent que **tous** les étudiants de 22 ans ou moins sont soutenus par leurs parents, tandis que les étudiants de plus de 22 ans sont réputés ne recevoir **aucun appui** de cette nature. Il en résulte que l'aide aux étudiants dans sa forme actuelle traite injustement un grand nombre de jeunes étudiants tout en "surfinançant" une portion plus petite d'étudiants plus âgés.¹
- On dénote également une légère hausse de l'aide parentale selon le sexe, puisqu'une proportion légèrement supérieure d'hommes sont financièrement soutenus par leurs parents.

Répartition des étudiants soutenus par leurs parents selon l'âge et le sexe

Caractéristiques sociodémographiques	Étudiants soutenus (% de tous les étudiants)
Âge (ans)	
18-19	64
20-21	52
22-23	42
24-25	35
26 +	21
Sexe	
Hommes	49
Femmes	43

- À l'intérieur de chacune des plages d'âge, le montant des prêts étudiants reçus au cours des années antérieures ne varie pas de manière sensible selon que l'étudiant déclare si oui ou non il reçoit un soutien de ses parents. Il semble donc que l'on se trouve devant la situation incongrue suivante : les parents diminuent graduellement leur aide avec le temps, alors que les régimes d'aide gouvernementaux appliquent un critère beaucoup plus tranché en fonction de l'âge.

¹ Tous les programmes d'aide financière aux études, qu'ils soient de juridiction fédérale ou provinciale, font la distinction entre étudiant "dépendant", qui est réputé être soutenu par ses parents, et étudiant "indépendant", qui est censé ne pas l'être. Les définitions exactes d'étudiant dépendant et d'étudiant indépendant peuvent varier légèrement d'un bout à l'autre du pays. Dans la plupart des régions, l'étudiant doit avoir quitté l'école secondaire depuis au moins quatre ans (il sera donc âgé de 22 ans ou plus) pour être considéré indépendant. En Ontario, le délai d'attente est de cinq ans (ce qui nous mène, en fait, à 23 ans ou plus). Au Québec, l'étudiant ne devient indépendant que s'il a obtenu au moins 90 crédits dans un programme menant à un diplôme (ce qui est, en fait, hors de portée avant 22 ans). Toutes les provinces consentent des exceptions pour les étudiants ayant occupé un emploi à temps plein pendant une certaine période.

REVENU D'UN EMPLOI D'ÉTÉ

- On a demandé aux étudiants de déclarer combien ils avaient gagné pendant l'été. Les répondants devaient indiquer leur revenu net et non pas le salaire brut versé. Notons toutefois que très peu d'impôt sera vraisemblablement perçu sur ces revenus compte tenu des montants gagnés et de la nature temporaire des postes généralement occupés pendant l'été par la plupart des étudiants. Un étudiant sur dix (11%) n'a pas gagné d'argent au cours de l'été. Parmi ceux qui déclarent un revenu, le groupe le plus important (30%) a encaissé entre 2 000 et 4 000\$ pendant l'été 2001. Si l'on ne considère que les seuls étudiants ayant déclaré un revenu d'emploi pendant la période estivale, on constate que la médiane est étonnamment basse, à 3 200\$, alors que le revenu moyen est de 4 000\$². En fait, si l'on inclut les étudiants ne déclarant aucun revenu d'été, la moyenne des revenus pour tous les étudiants s'abaisse pour s'établir à 3 500\$.

Répartition des étudiants selon le niveau du revenu d'emploi réalisé pendant l'été

<i>Niveau de revenu (\$)</i>	<i>Répartition (%)</i>
0	11
1 - 1 999	18
2 000 - 3 999	30
4 000 - 5 999	21
6 000 +	17
DK/NR	14
Moyenne	4 000\$
Médiane	3 200\$

- Parmi les étudiants ayant déclaré un revenu d'été, le montant de celui-ci augmente graduellement avec l'âge, avec des écarts particulièrement marqués entre 19 et 20 ans, et entre 25 et 26 ans. On notera l'écart important des revenus moyens chez les étudiants de plus de 25 ans, entre la première et la deuxième colonne. Cette différence vient de ce qu'un étudiant sur cinq (20%) de plus de 25 ans indique qu'il n'a réalisé aucun revenu pendant l'été (probablement parce qu'il a dû fréquenter l'école pendant toute l'année, y compris pendant la session d'été).
- Selon la région géographique, c'est en Alberta que les revenus sont les plus élevés et au Québec et dans la région de l'Atlantique qu'ils sont les plus faibles, ce qui est simplement attribuable aux différences, d'une région du pays à l'autre, quant à la répartition des groupes d'âge. Les hommes gagnent davantage que les femmes, ce qui reflète l'écart salarial entre les sexes que l'on retrouve dans l'ensemble de la population active.

Revenu d'emploi moyen des étudiants pendant l'été selon diverses caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques	Moyenne pour tous les étudiants (\$)	Moyenne des étudiants avec un revenu d'emploi d'été (\$)
<i>Âge (ans)</i>		
18-19	2 400	2 600
20-21	3 400	3 700
22-23	3 800	4 200
24-25	4 100	4 600
26 +	4 400	5 700
<i>Région</i>		
C.-B.	3 200	3 800
Alberta	4 300	4 500
Reste des Prairies	3 600	3 900
Ontario	3 700	4 200
Québec	3 100	3 600
Atlantique	3 100	3 700
<i>Sexe</i>		
Hommes	3 800	4 300
Femmes	3 200	3 700

- Les étudiants n'ayant pas reçu d'aide financière de la part de leurs parents déclarent un revenu d'emploi d'été plus élevé que ceux qui ont bénéficié d'un tel soutien. Cela laisse supposer que les premiers se sont sentis obligés de gagner davantage pour pallier cette absence de soutien, ou que ce sont les parents qui se sont vus contraints de compenser ce manque à gagner dans le cas des derniers.
- On n'observe pas de lien clair entre le niveau de revenu et le montant donné par les parents (et non pas prêté). On ne relève pas non plus de relation entre le niveau de revenu et le montant du prêt reçu de la part du gouvernement. .

² Cette moyenne comprend un certain nombre d'étudiants (22) déclarant un revenu plutôt faible (moins de 500\$) et un autre petit groupe indiquant des gains très élevés (plus de 10 000\$) pour la période d'été.

**Niveau de revenu d'emploi moyen des étudiants pendant l'été
selon différents caractéristiques**

Caractéristiques financières	Revenu d'emploi moyen pendant l'été (\$)³
<i>Soutien des parents ?</i>	
Oui	3 000
Non	3 900**
<i>Argent donné par les parents (\$)</i>	
< 500\$	2 700
500 - 999\$	2 700
1 000 - 2 499\$	3 500
2 500\$ et plus	3 300
<i>Prêt du gouvernement</i>	
< 3 000\$	2 900
3 000 - 5 000\$	3 500
5 000\$ et plus	3 300
<i>Dettes sur carte de crédit</i>	
< 500\$	3 800
500 - 999\$	3 500
1 000 - 2 499\$	3 800
2 500\$ et plus	4 700**
<i>Autres dettes</i>	
< 500\$	3 200
500 - 2 499\$	3 100
2 500\$ et plus	4 500**

**Différence significative par rapport au revenu moyen des autres sous-catégories.

CARTES DE CRÉDIT ET MARGES DE CRÉDIT

- On a demandé aux étudiants d'indiquer combien de cartes de crédit ils possédaient et le montant de la dette accumulée sur leurs comptes. Deux étudiants sur trois possèdent une carte de crédit (65%).

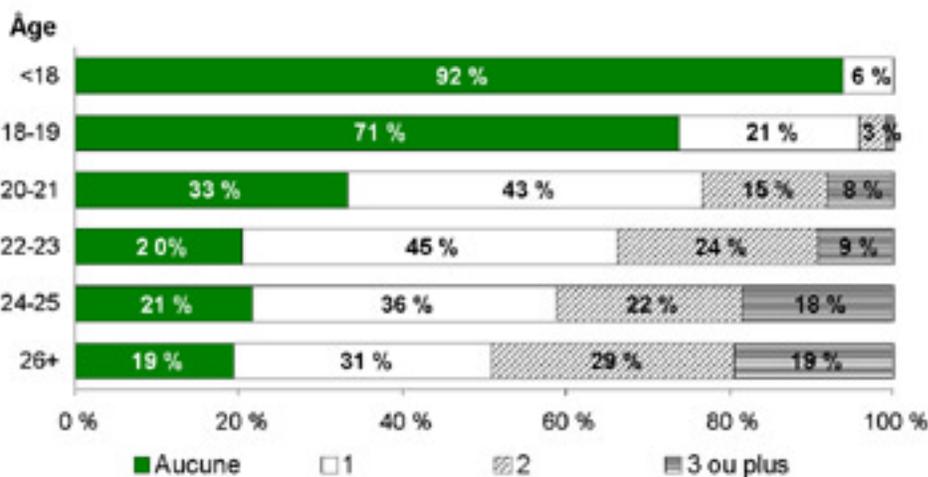
Répartition des étudiants selon le nombre de cartes de crédit possédées

Nombre de cartes	Répartition (%)
Aucune	35
1	35
2	17
3	5
4 et plus	5
NSP / PR	3

- La propriété d'une carte de crédit et le nombre de cartes détenues augmentent de manière marquée avec l'âge. En fait, moins de 30% des répondants de moins de 20 ans disent posséder une carte de crédit, tandis que chez ceux qui ont plus de 21 ans, la proportion atteint quatre titulaires d'au moins une carte de crédit sur cinq étudiants.

Nombre de cartes de crédits selon l'âge

Q: Combien de cartes de crédit possédez-vous ?



- En tout, 39% des étudiants indiquent un niveau d'endettement sur leurs cartes de crédit. De ce nombre, 24% ont un solde inférieur à 500\$, tandis que 19% accusent un solde de plus de 2 500\$. Le niveau d'endettement moyen des étudiants dont le solde est impayé est de 1 500\$, tandis que la médiane est de 900\$.

³ Moyenne de tous les étudiants, y compris ceux qui n'ont déclaré aucun revenu provenant d'un emploi d'été.

Répartition des étudiants ayant un solde impayé sur leurs cartes de crédit selon le niveau d'endettement

<i>Montant du solde impayé</i>	<i>Répartition (%)</i>
Moins de 500\$	24
500 - 999\$	27
1 000 - 2 499\$	29
2 500\$	19
NSP / PR	1

- Le montant de la dette sur cartes de crédit qu'assume un étudiant est directement proportionnel au nombre de cartes qu'il possède. Le solde moyen chez les détenteurs d'une carte est de 900\$. La dette passe à 1 600\$ pour les étudiants possédant deux cartes de crédit, et à plus de 2 500\$ pour les titulaires de trois cartes ou plus.
- La dette sur cartes de crédit n'est pas liée à la présence ou au niveau du soutien par les parents, ni à l'obtention de prêts étudiants gouvernementaux au cours des années antérieures.
- Le nombre de cartes de crédit qu'un étudiant possède de même que le montant de la dette sur cartes de crédit qu'il accuse sont associés à la dette qu'il entretient sous forme de prêt personnel ou de marge de crédit. Dans le cas des étudiants déclarant les deux sources de crédit, le niveau d'endettement provenant d'une source augmente en même temps que le niveau des dettes des autres sources privées. Cette situation pourrait être attribuable en partie aux pratiques commerciales des établissements prêteurs qui offrent leur propre carte de crédit aux clients venus contracter un prêt personnel. Par ailleurs, cela pourrait également refléter un niveau élevé de besoin financier chez certains étudiants, qui se voient obligés de recourir à toutes les sources de fonds possibles.
- En ce qui concerne les prêts personnels ou les marges de crédit, la plupart des étudiants ne déclarent pas de solde impayé à la fin d'août (77% n'indiquent aucun solde impayé, 3% indiquent un solde de moins de 1 000\$, 8% indiquent un solde de 1 000 à 5 000\$ et 11% rapportent un solde impayé dépassant 5 000\$).
- Le solde impayé sur prêt personnel et marge de crédit est étroitement associé à l'âge, une hausse importante étant observée entre 21 et 22 ans et, à nouveau, entre 25 et 26 ans.

**Solde impayé moyen sur prêt personnel / marge de crédit
selon l'âge de l'étudiant**

Âge de l'étudiant	Solde sur prêt personnel / marge de crédit (moyenne)
Moins de 20	4 300\$
20-21	4 500\$
22-23	6 100\$
24-25	7 000\$
26 ou plus	12 000\$ ⁴

- On n'observe pas de relation, à l'intérieur des divers groupes d'âge, entre le solde impayé sur les prêts étudiants gouvernementaux et le recours à un prêt personnel ou à une marge de crédit.

⁴ Cette moyenne est quelque peu gonflée par l'inclusion d'un faible nombre d'étudiants (18) déclarant des dettes dépassant 60 000 \$, dont quelques cas dépassant largement 100 000 \$. Il pourrait s'agir ici, par exemple, d'un prêt hypothécaire.